PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Sous-préfecture de Lodève**
**Bureau des relations avec les collectivités locales**
**et ingénierie territoriale**

Affaire suivie par : Pierre JOYEUX
Téléphone : 04 67 88 34 16
Courriel : sp-election-lodeve@herault.gouv.fr

Lodève, le 7.9.26

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 26-III-180**

**portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Paulhan**

**La préfète de l'Hérault**

***Officier de la Légion d'Honneur***
***Officier de l'Ordre National du Mérite***

**Vu** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission transmise par le maire de la commune de Paulhan

**Vu** la lettre de démission de Monsieur ALEIX en qualité de conseiller municipal pour la commune de Paulhan datée du 17 mars 2026

**Considérant** qu'il convient de nommer dans chaque commune les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de six ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Considérant** la composition de la commission dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement ;

Sur proposition de la sous-préfète de Lodève

**arrête**

**Article 1er**
Sont nommés pour six ans à compter de la publication du présent arrêté les membres de la commission prévue à l'article L. 19 du code électoral ainsi qu'il suit :

| Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et n'ayant pas renoncé à siéger | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu des sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et n'ayant pas renoncé à siéger |
|---|---|
| Titulaires | |
| M. JAURION Léon<br>Mme PONCE Véronique<br>M. DUMOUCHEL Jacky | Mme RAMEL Isabelle<br>M. ROUSSÉ Jean-Claude |

... /...

| Suppléants | |
|---|---|
| M. ESCOURBIAC Gilbert<br>Mme BONNET Martine<br>Mme CAMPOY Véronique | Mme DJUROVIC Aleksandra<br>Mme BALP-COSTAL Carine |

**Article 2**
La composition de la présente commission est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**Article 3**
La sous-préfète de Lodève et le maire de la commune de Paulhan sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète de Lodève,

Célia POUGET

SOUS-PRÉFECTURE DE LODÈVE 01